

Cadre réservé à l'administration
Date de réception en Mairie :
Avis du Maire :

Règlement intérieur de la salle « Halle aux Veaux »

Dans le cas où la salle vous serait attribuée, il vous sera demandé les justificatifs suivants :

- Photocopie du justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité)
- Photocopie de la carte d'identité de l'utilisateur
- Attestation d'assurance responsabilité civile avec extension dite « **organisateur de fête familiale et privée** » pour l'organisation d'une fête familiale qui se déroulera à la « Halle aux Veaux » sise 18 rue Jeanne d'Arc à Montmirail 51210, du jour de la remise des clés au jour de la restitution de celles-ci.

Caractéristiques de la salle :

- Capacité : 100 personnes
- Matériel : 24 Tables - 100 chaises - un vestiaire, une cuisine (avec un four, une plaque électrique 4 feux, deux étuves, un réfrigérateur, un congélateur et un lave-vaisselle), un bar et 2 toilettes (hommes/femmes).

Amplitude horaire :

La mise à disposition de la salle se fait du matin 9h (le jour de l'évènement) jusqu'à 5h le lendemain où elle doit être libérée et propre. (Matériel à ne pas ranger)

Utilisation de la salle :

Au moment du départ, l'utilisateur responsable devra :

- Nettoyer les tables, les chaises, le bar et les éléments de la cuisine,
- Eteindre l'électricité,
- Eteindre les éléments de la cuisine (hotte, four, étuve, ...),
- Fermer les portes

Il est formellement interdit d'utiliser toute sorte de fixation (clous, punaises, scotch, vis...) sur les murs de la Salle des Fêtes, ainsi que confettis et bombes de « spaghetti ».

Tarifs et Règlement : (délibération N° 71 du Conseil Municipal du 12 décembre 2022)

- Associations et Particuliers Montmiraillais : 170 €
- Vin d'honneur (6h de location) : 90 €
- Associations et Particuliers hors Montmirail : 240 €
- Vin d'honneur (6h de location) : 110 €
- Caution : 1 000,00€

Ce chèque de caution sera encaissé au cas où vous auriez dégradé la salle ou son mobilier.

Le chèque est à établir à l'ordre du **SGC EPERNAY**

Si aucune dégradation n'est constatée, il vous sera retourné par courrier sous 1 mois après l'occupation de la salle.

Toute casse sera facturée en fonction de la valeur attribuée au matériel à savoir :

Chaise : 108,00€

Table : 424,00€

La constitution du dossier doit être complet 1 mois avant la manifestation.

En cas de désistement, la Mairie devra être prévenue **15 jours** à l'avance, sinon il sera facturé la moitié du montant de la location.